

Ce commerce immoral, s'il eût été toléré ou puni légèrement, eût produit des désordres incalculables dans la colonie. Que ne peut faire le sauvage enivré ! Ce n'est plus un être humain. Il devient une bête sauvage. Il rugit, mord, déchire et détruit tout ce qui tombe dans ses cruelles étreintes. Il fallait donc réagir autant que possible contre un abus qui produisait de si tristes conséquences. La cour comprit son devoir et se montra sans merci, à cet endroit. Tout traiteur trouvé coupable d'avoir vendu des liqueurs était condamné : 1o. à remettre en nature ou à restituer la valeur de ce qu'il avait reçu des sauvages en échange pour l'eau-de-vie. ; 2o. à payer pour chaque offense \$25 d'amende et les frais. Malgré la juste rigueur du tribunal, à chaque terme il se présentait plusieurs poursuites de cette nature. Les grandes séductions de cette traite malheureuse consistaient dans les produits incroyables qu'on en retirait. Un gallon de whiskey était noyé dans au moins deux fois autant d'eau et se vendait au prix que fixait le traiteur. Le sauvage, dont la passion s'enflammait et ne connaissait plus de bornes, à la simple odeur du liquide, pouvait tout sacrifier pour tremper ses lèvres à la coupe fatale. Pour satisfaire la rage ardente qui le dévorait, il se laissait dépouiller de tout ce que l'avidé traiteur lui demandait. Pour donner une faible idée de la quantité de boisson qui se consommait, malgré les efforts du clergé et les rigueurs de la cour, il suffit de consulter Sir George Simpson. Il porte à une moyenne de 5,000 gallons par année, la quantité introduite dans le pays de 1847 à 1856. Ce chiffre doit être assez exact, car outre que Sir George puisait ses renseignements dans les livres de la Compagnie, son témoignage est corroboré par d'autres témoins qui parlent de la même quantité. Simpson ajoute que l'arrivée de l'aile droite du 6e régiment Royal, en septembre 1846, contribua à augmenter le débit des liqueurs. Il faut dire également qu'en consultant les registres de la cour, on constate que la présence de ces militaires augmenta également le nombre des procès. A chaque terme, on trouve quelques-uns de ces frères guerriers, appelés à rendre compte de quelque fait d'armes peu glorieux.

Pendant l'administration du Gouverneur Christie, quelques commerçants avaient commencé à faire concurrence à la Compagnie. Le moment approchait en effet, où celle-ci allait être forcée d'abandonner ses plus chers privilèges.

Afin de retarder, autant que possible, l'inévitable, Christie lança plusieurs proclamations qui furent affichées dans la colonie. Dans